

**SASU**  
**« AAP PMA »**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 1000 €**  
**Siège social : 1 RUE DU DOUBS 25400 AUDINCOURT**

**ACTE SÉPARÉ DE NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE**

La soussignée :

**Madame COSKUN Ayfer, née le 24/07/1995 à Montbéliard, demeurant au 01 rue du petit faubourg 25460 Etupes, de nationalité Française**

A pris acte des décisions qui suivent :

**ARTICLE 1 - Nomination du président**

Le président de la **SASU AAP PMA** nommé aux termes des présents sans limitation de durée est :

**Madame COSKUN Ayfer, née le 24/07/1995 à Montbéliard, demeurant au 01 rue du petit faubourg 25460 Etupes, de nationalité Française**

Lequel déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Le Président est nommé par décision unanime.

**ARTICLE 2 – Durée**

Le président de la société est nommé pour une durée illimitée.

Le directeur général de la société est nommé pour une durée illimitée.

**ARTICLE 3 – Pouvoirs et fonctions**

Les pouvoirs et les fonctions du président, sans être exhaustifs ni limités, sont définis dans les statuts de la société en son article 11.

**ARTICLE 4 – Formalités de publicité - Immatriculation**

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes à l'effet d'accomplir les formalités de publicité, de dépôt et autres nécessaires pour parvenir à l'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés.

À Toulouse ,

Le 06/02/2024

L'associée Unique

COSKUN AYFER



